L'agriculture

en

Province Îles Loyauté

Le Recensement Général Agricole réalisé en 2002 révèle un bilan contrasté de l'agriculture dans la Province des Îles loyauté.

L'activité agricole y reste très traditionnelle : tournée vers des échanges coutumiers et utilisant une main d'oeuvre exclusivement familiale.

Les vergers, la vanille et l'apiculture se développent tandis que les cultures de tubercules se maintiennent et que les cheptels se réduisent. Des orientations différentes sont constatées pour Lifou, Maré et Ouvéa. nouvelle - calédoni



Province Îles Loyauté

DÉFINITIONS

L'exploitation agricole est définie, au sens statistique, comme une unité économique répondant simultanément à trois critères :

- elle produit au moins un produit agricole ou utilise des surfaces agricoles;
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension (en superficie, en nombre d'animaux ou en quantité de production);

Les îles Loyauté sont presque intégralement composées de terres coutumières. Les terres occupées par les *exploitations agricoles* appartiennent à des clans qui les mettent à la disposition d'exploitants ou de leur famille. En grande majorité (hormis l'arboriculture), les terres sont cultivées pendant 2 à 4 ans, puis mises au repos durant 4 à 20 ans. Par conséquent

Évolution de la superficie agricole entretenue et du nombre d'exploitations en Province Îles Loyauté de 1991 à 2002

La SAU est inférieure à 5 ha pour 48% des exploitations. La SAU moyenne par exploitation a diminué passant de 220 ares en 1991 à 72 ares en 2002, tandis que la superficie agricole entretenue moyenne est passée de 38 à 32 ares.

Les évolutions sont cependant différentes selon les communes :

C'est sur la commune de **Lifou** que les superficies agricoles entretenues ont le plus régressé, avec 54,2% de pertes. Le nombre d'exploitations a également diminué, mais moins fortement : 36,7% d'entre elles ont disparu. La superficie agricole entretenue moyenne par exploitation s'est donc réduite, passant de 33 à 24 ares entre les deux recents.

698 625

V.

691

gestion courante
et indépendante, assurée par un chef d'exploitation qui prend les décisions quotidiennes.
Le seuil en decà duquel on ne parle

• elle

est sou-

mise à une

Le seul en deçà duquel on ne parle plus d'exploitation agricole est fixé à 350 points, attribués selon un barème utilisé pour le registre de l'agriculture.

La superficie agricole entretenue

correspond à la surface cultivée ou au moins entretenue. Elle est calculée en retranchant de la SAU, les pâturages peu productifs, les jachères et les cocoteraies naturelles.

La superficie agricole utilisée (SAU)

comprend les terres labourables, les fleurs et plantes ornementales, les cultures permanentes, les pâturages, les jachères ainsi que les jardins et vergers familiaux, les potagers et les cultures mixtes.

Le pâturage peu productif est composé des parcours, des savanes à niaoulis et des forêts, utilisés comme pâture pour le bétail.

La superficie totale de l'exploitation agricole est composée de la SAU, des friches non productives, des sols et bâtiments, des cours, des surfaces reboisées, des forêts naturelles, des bassins d'aquaculture d'eau douce, et des territoires non utilisables.

Nbre d'exploitations
il est
difficile
de déterminer avec exactitude les surfaces
mises en valeur par
chaque exploitant, l'espa-

ce usufruitier pouvant avoir des limites très différentes de celles de l'exploitation proprement dite.

Aussi, dans le cadre de l'analyse des résultats du recensement de l'agriculture, il est plus pertinent de prendre en considération la surface réellement mise en valeur, c'est-à-dire la superficie agricole entretenue, plutôt que de se référer à la superficie agricole utilisée (sau).

Le recensement de 2002 révèle une diminution du nombre d'exploitations de 28% par rapport à 1991, qui s'est accompagnée d'une importante réduction des surfaces. La superficie agricole entretenue est en effet passée de 858 ha en 1991 à 524 ha en 2002 (-39%).

La superficie totale des exploitations des lles Loyauté, avec 1 669 ha, représente aujourd'hui moins d'1% de la surface totale de la Province. ficie agricole entretenue d'**Ouvéa** a diminué de 21%, passant de 44 à 75 ha. Cette commune est la seule de Nouvelle-Calédonie qui exploite de façon notable sa cocoteraie naturelle pour la production de coprah, dont la surface exploitée en 2002 est évaluée à 240 ha. Le nombre d'exploitations a diminué de 34% sur Ouvéa.

Maré a perdu plus de 10% des ses exploitations et superficie agricole entretenue a diminué de 30%, passant de 408 à 286 ha. La commune de Maré dispose aujourd'hui d'un nombre d'exploitations presque équivalent à celui de Lifou, alors qu'en 1991 elle en possédait 1,6 fois moins. Malgré la diminution des superficies entretenues et du nombre d'exploitations, Maré est actuellement l'île la plus tournée vers l'agriculture.

1	Évolution des exploitations et de leurs superficies entre 1991 et 2002					
		1991	2002	Évolution %		
	Nombre d'exploitations SAU <i>(ha)</i> Superficie agricole	2 254 4 965	1 623 1 164	-28,0 -76,6		
	entretenue (ha)	858	524	-38,7		

PRÉDOMINANCE DES CULTURES TRADITIONNELLES

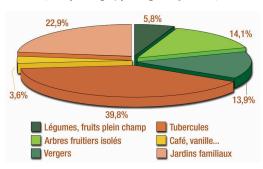
DÉFINITION

Le verger a une dimension d'au moins 50 ares, chaque espèce est représentée par au moins 40 arbres et sa densité est d'au moins 100 arbres/ha.

Les vergers et la vanille progressent, les cultures de tubercules se maintiennent

Les tubercules tropicaux, produits traditionnellement cultivés et consommés, tant comme produit de première nécessité que pour les besoins coutumiers, couvrent 198 ha, soit 39% de la superficie agricole entretenue des lles Loyauté, contre 212 ha en 1991. Cette légère diminution est sans commune mesure avec la forte régression de l'ensemble des superficies agricoles entretenues, démontrant l'attachement des Loyaltiens à ces cultures traditionnelles.

Répartition des productions végétales en 2002 (hors pâturages, fourrages et jachères)



Sur Ouvéa, la production de tubercules occupe un espace encore largement prédominant. En revanche, sur les îles de Lifou et Maré, l'occupation du sol est plus diversifiée avec une prédominance des vergers sur Maré. Sur l'ensemble de la Province, on recense 139 ha d'arbres fruitiers soit 28% de la superficie agricole entretenue. La moitié de ces 139 ha est occupée par des *vergers*, contre 6% en 1991. Il s'agit en majorité de productions d'avocats et de mangues, suivies de celles de litchis et de mandarines.

Les surfaces déclarées en cocoteraies ont été volontairement exclues de la représentation graphique pour les raisons déjà évoquées. Il convient cependant de souligner le potentiel existant autour de la production de coprah sur Ouvéa, encouragée par la présence d'unités de transformation en huile et en savon. De petites unités familiales sont à l'origine de cette production. Beaucoup n'ont pas été recensées en tant qu'exploitations agricoles, leurs dimensions économiques étant trop réduites, mais on sait qu'en 2002, 211 familles ont produit 118 tonnes de coprah (source : ERPA/DAVAR). Le rendement moyen d'une cocoteraie naturelle étant de 0,5 t/ha, on peut évaluer la surface de la cocoteraie exploitée en 2002 à environ 240 ha

La production de vanille a progressé de manière spectaculaire : les surfaces ont été multipliées par 13. Aujourd'hui, 147 exploitations possèdent des plants de vanille, sur 17,2 ha au total, mais seules 35% d'entres elles commercialisent des gousses.

Les cheptels diminuent, l'apiculture se développe

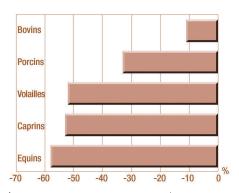
L'ensemble des cheptels des lles loyauté a diminué depuis 1991.

Le cheptel porcin, qui a perdu 33% de ses effectifs, est présent sur 88,4% des exploitations et représente 30% du cheptel porcin de Nouvelle-Calédonie.

Les volailles comme les caprins, bien représentés en 1991, ont vu leurs effectifs se réduire de plus de la moitié.

Malgrè cette baisse, les caprins représentent tout de même 30% du cheptel calédonien.

Évolution des effectifs des cheptels entre 1991 et 2002



À l'inverse de la tendance observée sur la Grande-Terre, l'élevage bovin est peu développé dans la Province (moins de 2% du troupeau calédonien). Enfin, aucun cerf ni ovin n'a été recensé.

L'activité apicole est la seule à s'être développée, avec un quadruplement du nombre de ruches : lors du passage des enquêteurs en 2002, 137 ruches étaient en production, dont 49 sur Maré.

Exploitations ayant un élevage (%)					Effectif moyen par élevage (nbre têtes)			
	Lifou	Maré	0uvéa -	Prov. Îles	Lifou	Maré	0uvéa	Prov. Îles
Bovins	8,2	9,1	41,4	26,2	14	q	4	8
Porcins	97,5	78,2	90,2	88,7				5
Volailles	36,5	15,5	79,2	34,8	65	26	27	43
Caprins	16,2	8	47,2	18,4	8		9	8

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE FAMILIALE

Une importante réduction des effectifs

La population agricole familiale des lles Loyauté compte 7 449 personnes, soit 31,4% de la population totale de la Province (64,1% en 1991) et 1/3 de la population agricole familiale de la Nouvel-

le-Calédonie.

Depuis 1991, elle a diminué de 40%, plus fortement que le nombre d'exploitations (-28%) impliquant une activité agricole familiale plus réduite qu'en 1991.

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE FAMILIALE (suite)

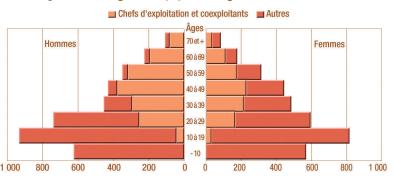
Une main-d'œuvre exclusivement familiale

Les actifs familiaux sur les Îles Loyauté comptent 4 465 personnes, équivalant à 1 556 unités de travail annuel (UTA), soit en moyenne 1 UTA familiale par exploitation contre 2,8 en 1991. Seuls 8.5% des actifs familiaux travaillent à temps complet sur les exploitations contre 9,2% en 1991.

1/3 des actifs familiaux ont un revenu agricole, intervenant en moyenne à hauteur de 60% de leurs revenus monétaires. 659 personnes ont déclaré avoir un revenu issu en totalité de l'activité agricole.

La main-d'œuvre saisonnière occasionnelle est particulièrement importante sur les Îles Loyauté, avec un total de 4 289 personnes travaillant en moyenne pendant 2,6 jours par an. Il s'agit essentiellement de travaux à caractère communautaire, réalisés à l'occasion du défrichage des champs et des récoltes de tuber-

Pyramide des âges de la population agricole familiale en 2002



DÉFINITIONS

La population agricole familiale est composée du chef d'exploitation, des coexploitants éventuels, et des membres de leurs familles (conjoints, enfants, parents, etc.) vivant et/ou travaillant sur l'exploitation.

Les actifs familiaux sont composés des membres de la population agricole familiale ayant au moins 16 ans, effectuant un travail sur l'exploitation. L'activité agricole des moins de 16 ans est considérée comme une transmission de savoir-faire.

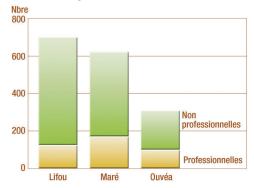
L'unité de travail annuel (UTA) : équivaut au travail d'une personne occupée à temps complet pendant une année (275 jours ouvrés).

une agriculture répondant aux besoins sociaux et coutumiers

Un équipement réduit, des pratiques "traditionnelles" utilisant peu d'intrants

Les exploitations des Îles Loyauté bénéficient d'un équipement très réduit : on recense 20 engins tracteurs, soit 1 pour 77 exploitations, et 28 motoculteurs. Environ 20% des exploitations ne bénéficient d'aucune route d'accès, et les exploitations sont plus morcelées que sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

Répartition des exploitations par commune en 2002



Sur les trois Îles Loyauté, près de 95% des exploitations n'utilisent pas d'intrants (engrais, amendements, pesticides) contre 63% sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ce phénomène peut s'expliquer de deux façons :

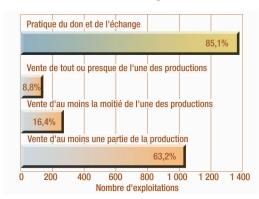
- D'une part, la majorité des exploitations loyaltiennes sont de faible dimension économique : 76% des exploitations ne sont pas considérées comme professionnelles. Leur caractère familial et traditionnel exclut généralement l'utilisation d'intrants de leurs pratiques culturales.
- D'autre part, les Loyaltiens sont très soucieux de préserver les lentilles d'eau douce, seules sources d'approvisionnement en eau potable. En outre, le service du développement agricole de la Province des Îles encourage les pratiques liées au respect de l'environnement.

Sur les lles Loyauté, 8% des exploitants ont déclaré pratiquer une agriculture dite "biologique" (considérée par les exploitants comme naturelle).

Débouchés des produits : famille et coutume

Le caractère traditionnel et familial de l'activité agricole induit un recours à la commercialisation relativement faible. En effet, si près des 2/3 des exploitations vendent au moins une partie de leur production, seulement 16% en vendent au moins la moitié. 6,5% des exploitations de la Province Îles Loyauté peuvent être qualifiées de marchandes. Enfin, 85% des exploitations ont déclaré pratiquer l'échange et le don et 37% d'entre elles ne commercialisent aucun produit.

Débouchés des produits agricoles en 2002



Les activités annexes, telles que la chasse, la pêche et la cueillette, tiennent une place non négligeable. Elles sont pratiquées par 77% des exploitants. Tous types de chasse, pêche ou cueillette confondus, 42% gardent leurs produits pour leur consommation et/ou les destinent aux échanges et dons, les autres commercialisent au moins une partie des produits. L'activité la plus pratiquée est la pêche, qui concerne les 2/3 des exploitations. La moitié destine au moins une partie des produits à la vente.

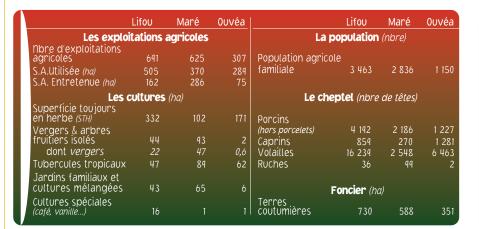
DÉFINITIONS

L'exploitation est dite professionnelle lorsque sa dimension économique représente au moins 1 000 points (seuil minimal d'appartenance au collège des exploitants au registre de l'agriculture) et lorsque le travail agricole fourni sur l'exploitation est équivalent à celui d'au moins une personne occupée à3/4 de temps pendant une année (0.75 UTA).

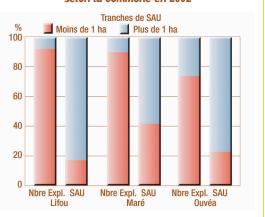
L'exploitation est dite marchande lorsque la SAU qui la compose est au moins égale à 1,5 ha et lorsqu'elle commercialise au moins une partie de sa production.

Les dons et échanges : certains produits agricoles sortent de l'exploitation sans pour autant être vendus. Ils sont alors échangés ou donnés. La part de production restant sur l'exploitation est disponible pour l'autoconsommation.

CHIFFRES CLÉS - COMMUNES



Structure des exploitations et de la SAU selon la commune en 2002



CHIFFRES CLÉS - PART DE LA PROVINCE DANS LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les exploitations agricoles	Prov. Îles Loyauté	Nouvelle- Calédonie	Part %	
Nombre d'exploitations agricoles	1 623	5 574	29,1	
sur terres coutumières exclusivement	1 623	3 870	41,9	
sur terres de droit privé exclusivement		1 384	0,0	
sur terres domaniales exclusivement		79	0,0	
sur foncier mixte		241	0,0	
S.A. Utilisée <i>(ha)</i>	1 165	247 878	0,5	
S.A. Entretenue (ha)	525	140 849	0,4	
S.A. Utilisée moyenne par exploitation (ha)	0,7	44		
S.A. Entretenue moyenne par exploitation	(ha) 0,3	25		
Nbre d'exploitations marchandes	105	1 796	5,8	
Nbre d'exploitations non marchandes	1 518	3 778	40,2	
Nbre d'exploitations professionnelles	392	2 087	18,8	
Nbre d'exploitations non professionnelles	1 231	3 487	35,3	

Les cultures (ha)	Prov. Îles Loyauté	Nouvelle- Calédonie	Part %
Surfaces fourragères	0,02	756	0,0
Superficie toujours en herbe (STH)	605	239 430	0,3
pâturages améliorés		34 823	0,0
pâturages naturels entretenus	20	99 375	0,0
pâturages peu productifs	579	105 232	0,6
Vergers et arbres fruitiers isolés	139	1 460	9,5
dont <i>vergers</i>		637	10,8
Céréales		953	0,0
Tubercules tropicaux	198	785	25,2
Légumes et fruits de plein champ	28	1 875	1,5
dont <i>légumes frais</i>	13	549	2,4
Cultures spéciales (café, vanille)	18	293	6,1
dont <i>café</i>		222	0,0
Cultures florales et pépinières	0,7	103	0,7
Jardins familiaux et cultures mélangées	114	426	26,8
Jachères et autres terres arables	16	1 602	1,0
Divers	46	195	23,2

	La population	Prov. Îles Loyauté	Nouvelle- Calédonie	Part %
	Population totale (estimée au 01/01 92 et 03*)	23 700	219 000	10,8
	Population agricole familiale (nbre)	7 449	21 212	35,1
	Âge moyen du chef d'exploitation (années)	48	50	
	Actifs familiaux <i>(nbre)</i>	4 465	13 247	33,7
	Actifs familiaux <i>(uta)</i>	1 556	5 297	29,4
	Salariés perm. non familiaux (uta)	< 3	938	
	Entraide et salariés occasionnels (UTA)	43	206	21,1
/			* Source : I	SEE

Foncier (surf. totale des exploitations en ha)		nouvelle- Calédonie	
Terres coutumières	1 669	68 804	2,4
Terres de droit privé	0	190 228	0,0
Terres domaniales	0	30 513	0,0
Faire-valoir direct et assimilé	1 669	249 528	0,7
Faire-valoir indirect (location)	0	40 017	0,0

Le cheptel (nombre de têtes)	Prov. Îles Loyauté	Nouvelle- Calédonie	Part %
Bovins	1 877	111 308	1,7
Porcins (hors porcelets)	7 605	25 447	29,9
Equins	62	7 512	0,8
Cervidés		14 367	0,0
Caprins	2 410	8 130	29,6
0 vins		2 297	0,0
Volailles	25 250	382 838	14,2
Lapins	17	7 791	0,4
Ruches	137	1 971	7,0

	Matériel et équipement		Nouvelle- Calédonie	Part %
	Tracteurs	20	1 625	1,2
	Engins à chenille	< 3	316	
/	Install. pour élevages bovins & cervidés	3	2 149	0,1

Le recensement général de l'agriculture 2002 est une enquête obligatoire soumise notamment aux dispositions de la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Il a été réalisé entre le 1^{er} juillet et le 20 décembre 2002. 10 560 unités économiques ont été enquêtées.

Le barème de calcul du seuil de 350 points est celui du registre de l'agriculture : 1 ha de pâturage 100 pts, 1 are de maraîchage 20 pts, une vache laitière 100 pts, une truie 100 points, une ruche 20 pts, une poule pondeuse 2 pts, etc..

Les données du RGA 1991 ont été recalculées afin de correspondre aux critères utilisés pour le RGA 2002.

Pour en savoir plus

Ce fascicule s'inscrit dans une série de quatre publications analogues présentant une synthèse des premiers résultats pour la Nouvelle-Calédonie et chacune des trois provinces.

À paraître

- Un document d'analyse global détaillant tous les aspects de l'évolution de l'agriculture calédonienne, suivi d'annexes reprenant l'ensemble des chiffres ayant constitué la base de cette analyse.
- Un inventaire communal,
- Un document d'analyse relatif à l'agriculture sur les terres coutumières.



Immeuble Galliéni I - 5, rue Galliéni 2ºme étage - BP 823 - 98845 Nouméa NOUVELLE-CALÉDONIE Tél : 27 54 81 - 28 31 56

Fax: (687) 28 81 48 - e-mail: itsee@itsee.nc

Directeur de la publication : $G\acute{e}rard~Baudcbon$ Rédaction : DAVAR

Informatique : *Pascal Rivoilan*Responsable Département Publications

et conception graphique : Marie Messing Colmet Daage



209, rue Auguste Bénébig, Haut-Magenta BP 256 - 98845 Nouméa NOUVELLE-CALÉDONIE Tél : 25 51 00

Fax : (687) 25 51 29 - e-mail : davar@gouv.nc

Édition Septembre 2003